CREDIT SUISSE

NATIXIS
ASSET MANAGEMENT

FCP EuroStoxx Rendement PEA 2010
Fonds à formule

FCP de droit français conforme aux normes européennes
Le capital n'est pas garanti
Eligible à l'assurance-vie, au compte titres et au PEA
Code ISIN : FR0010877472
Période de commercialisation : du 3 mai 2010 au 1er juillet 2010

Credit Suisse

Credit Suisse intervient en qualité de commercialisateur et de garant.
Le Credit Suisse est une banque leader sur le plan international, qui offre à ses clients des prestations notamment dans les domaines du private banking et de l'investment banking.
Il propose des services de conseil, des solutions globales et des produits novateurs aux entreprises, aux clients institutionnels et aux particuliers fortunés du monde entier ainsi qu'aux clients de banque de détail en Suisse. Le Credit Suisse est présent dans plus de 50 pays et emploie quelques 47 800 personnes.

Credit Suisse a reçu la récompense de l'Equity Derivatives House 2009 (Meilleur établissement pour les dérivés actions) par l'International Financing Review (IFR). Credit Suisse a également été nommé Banque de l'année 2009.

Natixis Asset Management

Natixis Asset Management intervient en qualité de société de gestion.
Natixis Asset Management est l'expert européen de Natixis Global Asset Management. Basée à Paris, elle se place aux tout premiers rangs des gestionnaires d'actifs européens avec 305 milliards d'euros sous gestion et près de 610 collaborateurs au 31 décembre 2009(1).
Natixis Asset Management est le 2e acteur français sur les fonds structurés distribués sur le marché des particuliers(2) et le 5e acteur européen(3) en termes d'encours.

Grands Prix Eurofonds / Fundclass - Le Monde 2010
Natixis Asset Management : 1ère société de gestion française - catégorie « Sociétés de gestion de plus de 101 fonds notés »(4) (France)

(1) Source Natixis Asset Management.
(2) Source EuroPerformance au 28/02/2010.
(3) Source FeriFund Market au 31/01/2010.
(4) Source Le Monde Argent du 13/03/2010.
Sociétés dont les fonds sont notés par Fundclass depuis au moins 4 ans au 31/12/2009 et ayant plus de 101 fonds enregistrés à la vente en Europe.

Une offre conjointe

En réponse au contexte actuel des marchés financiers, Credit Suisse et Natixis Asset Management ont conçu EuroStoxx Rendement PEA 2010, un Fonds Commun de Placement permettant de dynamiser votre épargne en tirant parti de la potentielle stabilité ou hausse du DJ EuroStoxx 50® dès la première année. Le capital n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital à l'échéance de la formule.
Le FCP EuroStoxx Rendement PEA 2010 est un fonds à formule agréé par l'Autorité des marchés financiers le 16/04/2010. Il s'adresse à tous les souscripteurs et notamment aux investisseurs privés.
La commercialisation du FCP est ouverte du 3 mai 2010 au 1er juillet 2010.

EuroStoxx Rendement PEA 2010

1 Un gain potentiel de 7,5 % dès la première année[1]

EuroStoxx Rendement PEA 2010 est un fonds à formule qui permet de dynamiser votre épargne en tirant parti de la potentielle stabilité ou hausse du DJ EuroStoxx 50®[2] dès la première année. Ainsi, si le 27 juin 2011, la performance de l'indice est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine, la condition de sortie anticipée automatique est réalisée et vous bénéficiez alors d'un gain de 7,5 %[1] (soit un taux de rendement annuel de 7,46 %).

Bénéficiez d'une dynamique de rendement pour votre investissement en tirant parti de la potentielle stabilité ou hausse des marchés actions de la zone euro, dans la limite d'un taux de rendement annuel maximum de 7,46 %.

EuroStoxx Rendement PEA 2010 propose une échéance à 5 ans, avec une sortie anticipée potentielle à chaque date anniversaire déclenchée automatiquement si la performance du DJ EuroStoxx 50®[2] est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine aux dates de constatations intermédiaires[3][4]. Sinon, le produit continue au terme des 5 ans. Vous avez ainsi la possibilité de bénéficier d'un gain de 7,5 % ; 15 % ; 22,5 % ; 30 % ou 37,5 %[1] (soit un taux de rendement annuel de 7,46 % ; 7,24 % ; 7 % ; 6,78 % ou 6,58 % respectivement à horizon de 1, 2, 3, 4 ou 5 ans. La performance finale du FCP EuroStoxx Rendement PEA 2010 n'est donc pas proportionnelle à l'évolution de l'indice DJ EuroStoxx 50®[2][5].

2 Si l'indice baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine : risque de perte en capital

EuroStoxx Rendement PEA 2010 n'est pas un fonds à capital garanti. Il existe donc un risque de perte en capital : si l'indice baisse par rapport à son niveau initial de plus de 30 %, à l'échéance, soit le 25 juin 2015, vous pourrez subir une perte à hauteur de la baisse de l'indice, sinon le capital investi[1] sera intégralement remboursé.

L'indice DJ EuroStoxx 50®

Le DJ EuroStoxx 50® est l'indice de référence de la zone euro. Il est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il a été sélectionné pour son potentiel de croissance. Il permet de bénéficier à la fois d'une diversification géographique et sectorielle. L'indice respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. L'indice est calculé dividendes non réinvestis.

---

(1) Hors commission de souscription, pour les porteurs ayant souscrit entre le 3 mai 2010 et le 1er juillet 2010 à 17 heures et ayant conservé leurs parts jusqu'au 2 juillet 2015.

(2) Calculé dividendes non réinvestis.

(3) 27 juin 2011, 25 juin 2012, 25 juin 2013, 25 juin 2014.

(4) Les Performances Intermédiaires de l'Indice sont déterminées chaque année aux Dates de Constatation Intermédiaires. Elles sont calculées comme étant la différence entre la valeur intermédiaire de l'indice et la valeur initiale de l'indice observée le 02 juillet 2010, rapportée à la valeur initiale de l'indice.

(5) La Performance Finale de l'Indice est déterminée le 25 juin 2015. Elle est calculée comme étant la différence entre la valeur finale de l'indice observée le 25 juin 2015 et la valeur initiale de l'indice observée le 02 juillet 2010, rapportée à la valeur initiale de l'indice.

Scénarios

Les trois scénarios suivants s'appliquent pour un porteur présent dans le fonds le 2 juillet 2015 et pour un investissement correspondant à la valeur liquidative de référence fixée arbitrairement pour l'établissement des scénarios à 100 € (hors commission de souscription).

Scénario défavorable

Le porteur subit une perte en capital.

Les Conditions d'Echéance Anticipée ne sont pas remplies et l'Indice DJ EuroStoxx 50® a baissé de plus de 30 % à la Date de Constatation Finale.

Dates de Constatation Intermédiaires et Finale	Performances Intermédiaires et Finale de l'Indice	Evolution de l'indice
02/07/2010		100
27/06/2011	-3 %	97
25/06/2012	-5 %	95
25/06/2013	-10 %	90
25/06/2014	-20 %	80
25/06/2015	-45 %	55

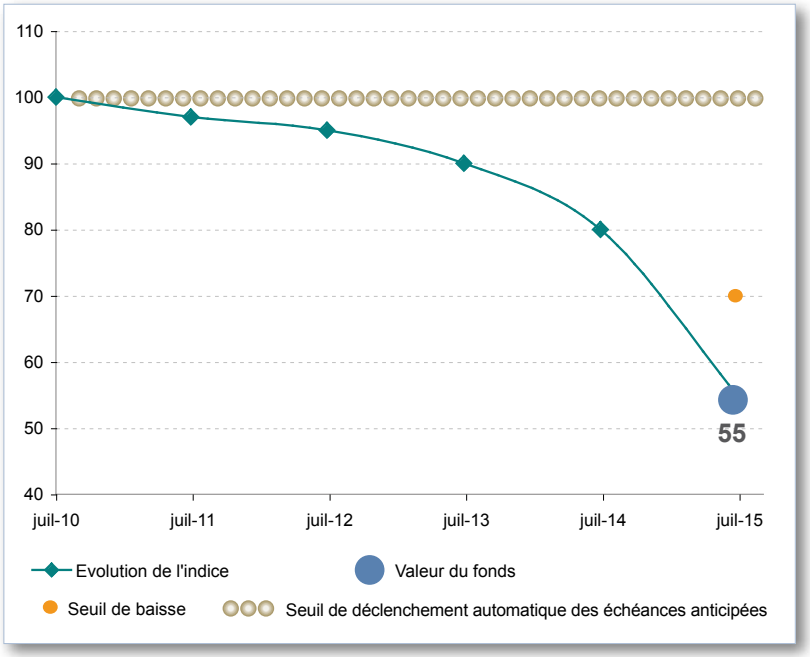

Scénarios	Pour le porteur		Rendement actuariel		
	Montant reçu (1)	Gain ou Perte (1)	Rendement Actuariel de la Formule	Rendement Actuariel de l'Indice	Emprunt d'Etat (2)
Défavorable	55.00 €	-45.00 €	-11.27 %	-11.27 %	2.45 %

(1) Pour un investissement de 100 € hors commission de souscription.
(2) Rendement de l'OAT zéro coupon « échéance 25/04/2015 », relevé le 22/02/2010.

■ Dans cet exemple :

Toutes les Performances Intermédiaires sont négatives, les Conditions d'Echéance Anticipée ne sont donc pas remplies. Par conséquent, la durée de la formule est de 5 ans.

L'Indice DJ EuroStoxx 50® a baissé par rapport à son niveau d'origine, de plus de 30 % à la Date de Constatation Finale. L'investisseur reçoit donc, à la Date d'Echéance Finale, le 2 juillet 2015, 100 % de la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription), diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice DJ EuroStoxx 50®, qui est de 45 %.

Ainsi, pour une Valeur Liquidative de Référence de 100 € (hors commission de souscription), il récupérera, dans cet exemple, 55 €, soit un rendement annuel de -11,27 %.

Les données présentées dans les exemples ci-dessus sont indicatives et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures ni de l'Indice ni du FCP.

Scénario médian

Les Conditions d'Echéance Anticipée ne sont pas remplies et l'Indice DJ EuroStoxx 50® a baissé de moins de 30 % à la Date de Constatation Finale.

Dates de Constatation Intermédiaires et Finale	Performances Intermédiaires et Finale de l'Indice	Evolution de l'indice
02/07/2010		100
27/06/2011	-3 %	97
25/06/2012	-5 %	95
25/06/2013	-10 %	90
25/06/2014	-20 %	80
25/06/2015	-25 %	75

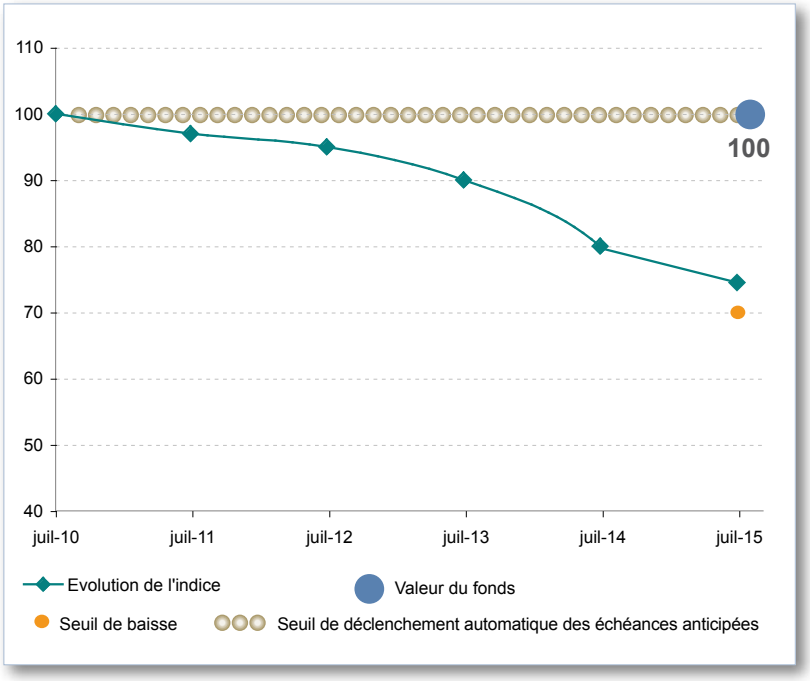

Scénarios	Pour le porteur		Rendement actuariel		
	Montant reçu (1)	Gain ou Perte (1)	Rendement Actuariel de la Formule	Rendement Actuariel de l'Indice	Emprunt d'Etat (2)
Médian	100.00 €	0.00 €	0.00 %	-5.59 %	2.45 %

(1) Pour un investissement de 100 € hors commission de souscription.
(2) Rendement de l'OAT zéro coupon « échéance 25/04/2015 », relevé le 22/02/2010.

■ Dans cet exemple :

Toutes les Performances Intermédiaires sont négatives, les Conditions d'Echéance Anticipée ne sont donc pas remplies. Par conséquent, la durée de la formule est de 5 ans.

L'Indice DJ EuroStoxx 50® a baissé de moins de 30 %. L'investisseur reçoit donc, à la Date d'Echéance Finale, le 2 juillet 2015, 100 % de la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription).

Ainsi, pour une Valeur Liquidative de Référence de 100 € (hors commission de souscription), il récupérera dans cet exemple, 100 €, soit un taux de rendement annuel de 0 %.

Les données présentées dans les exemples ci-dessus sont indicatives et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures ni de l'Indice ni du FCP.

Scénario favorable

La Condition d'Echéance Anticipée est remplie en année 1.

Dates de Constatation Intermédiaires et Finale	Performances Intermédiaires et Finale de l'Indice	Evolution de l'indice
02/07/2010		100
27/06/2011	9 %	109
25/06/2012		
25/06/2013		
25/06/2014		
25/06/2015		

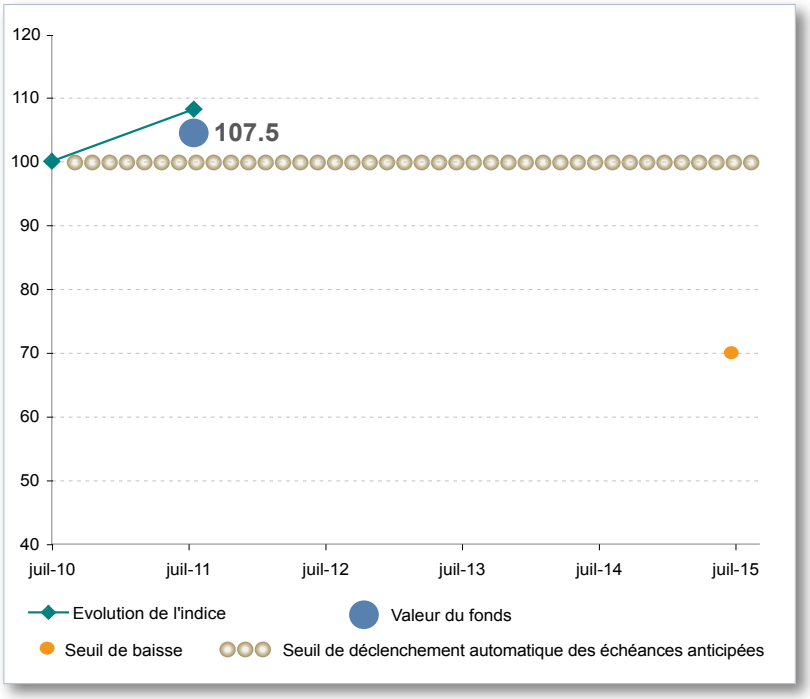

Scénarios	Pour le porteur		Rendement actuariel		
	Montant reçu (1)	Gain ou Perte (1)	Rendement Actuariel de la Formule	Rendement Actuariel de l'Indice	Emprunt d'Etat (2)
Favorable	107.50 €	7.50 €	7.46 %	8.95 %	2.45 %

(1) Pour un investissement de 100 € hors commission de souscription.
(2) Rendement de l'OAT zéro coupon « échéance 25/04/2015 », relevé le 22/02/2010.

■ Dans cet exemple :

La première Performance Intermédiaire est positive, la Condition d'Echéance Anticipée est donc remplie à la première Date de Constatation Intermédiaire. Par conséquent, la durée de la formule est de 1 an et 2 jours.

L'investisseur reçoit donc, à la première Date d'échéance Anticipée, le 4 juillet 2011, 100 % de la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription), majorée d'un gain fixe de 7,5 %. Il ne bénéficie donc pas de l'intégralité de la hausse de l'indice du fait de la performance prédéterminée de 7,5 % de la formule en cas de réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée en année 1.

Ainsi, pour une Valeur Liquidative de Référence de 100 € (hors commission de souscription), il récupérera dans cet exemple, 107,50 €, soit un taux de rendement annuel de 7,46 %.

Les données présentées dans les exemples ci-dessus sont indicatives et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures ni de l'Indice ni du FCP.

Extrait du **prospectus simplifié**

AVERTISSEMENT : L'OPCVM **EUROSTOXX RENDEMENT PEA 2010** est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance prévue. Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

Objectif de gestion

La formule du FCP repose sur l'évolution de l'indice DJ EuroStoxx 50® (ci-après l'«indice») tel que défini à la rubrique «Stratégie d'investissement, Description détaillée de la formule» constatée en cours de clôture pendant la durée de la formule.

Si la durée de la formule va jusqu'à la Date d'Échéance Finale, c'est à dire si la Condition d'Échéance Anticipée n'a pas été remplie, le porteur(1) peut supporter un risque de perte en capital.

L'objectif de gestion du FCP est de permettre au porteur de recevoir :

A la première Date d'Echéance Anticipée, le 4 Juillet 2011 :

- si l'indice n'a pas baissé depuis son niveau d'origine, la formule s'arrête automatiquement par anticipation, le porteur reçoit alors son capital investi majoré d'un gain fixe de 7,5 % (soit un taux rendement actuariel de 7,46 %),
- si l'indice est en baisse, le porteur ne reçoit rien et la formule continue.

A la deuxième Date d'Echéance Anticipée, le 2 Juillet 2012 :

- si l'indice n'a pas baissé depuis son niveau d'origine, la formule s'arrête automatiquement par anticipation, le porteur reçoit alors son capital investi majoré d'un gain fixe de 15 % (soit un taux rendement actuariel de 7,24 %),
- si l'indice est en baisse, le porteur ne reçoit rien et la formule continue.

A la troisième Date d'Echéance Anticipée, le 2 Juillet 2013 :

- si l'indice n'a pas baissé depuis son niveau d'origine, la formule s'arrête automatiquement par anticipation, le porteur reçoit alors son capital investi majoré d'un gain fixe de 22,5 % (soit un taux rendement actuariel de 7,00 %),
- si l'indice est en baisse, le porteur ne reçoit rien et la formule continue.

A la quatrième Date d'Echéance Anticipée, le 2 Juillet 2014 :

- si l'indice n'a pas baissé depuis son niveau d'origine, la formule s'arrête automatiquement par anticipation, le porteur reçoit alors son capital investi majoré d'un gain fixe de 30 % (soit un taux rendement actuariel de 6,78 %),
- si l'indice est en baisse, le porteur ne reçoit rien et la formule continue.

Sinon, à la Date d'Echéance Finale, le 2 juillet 2015 :

- La Valeur Liquidative de Référence hors commission de souscription, diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice DJ EuroStoxx 50® s'il a baissé de plus de 30 % à la Date de Constatation Finale par rapport à son niveau d'origine. Le porteur subit alors un risque en capital.
- Ou uniquement la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, si l'Indice DJ EuroStoxx 50® n'a pas baissé de plus de 30 % à la Date de Constatation Finale, par rapport à son niveau d'origine.
- Ou la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée de 37,5 %, si à la Date de Constatation Finale l'Indice DJ EuroStoxx 50® a réalisé une Performance Finale positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine (soit un rendement actuariel de 6,58 %).

Ainsi, la durée de la formule peut être de 1 an et 2 jours, 2 ans, 3 ans, 4 ans ou 5 ans, selon l'évolution du DJ EuroStoxx 50®.

Par ailleurs, le Fonds sera géré en monétaire en respectant les conditions d'éligibilité au PEA, pendant la période de commercialisation et à l'échéance de la formule, soit à l'une des Dates d'Echéances Anticipées ou à la Date d'Echéance Finale, et après agrément de l'AMF et information des porteurs.

(1) Pour les porteurs ayant souscrit pendant la période allant du 3 mai 2010 au 1er juillet 2010 à 17 heures.

Extrait du **prospectus simplifié** *suite*

Economie du FCP

En contrepartie d'un risque en capital (à maturité, si l'Indice DJ EuroStoxx 50® a baissé de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine) et de l'abandon des dividendes des actions entrant dans la composition de l'Indice DJ EuroStoxx 50®, le porteur pourra bénéficier d'une performance comprise entre 7,5 % sur 1 an et 37,5 % sur 5 ans (soit un rendement actuariel compris entre 7,46 % et 6,58 %) en cas de hausse ou de stabilité de l'indice à des dates prédéfinies.

L'économie du produit permet au porteur de bénéficier, au travers de cet Indice, d'une diversification sectorielle des marchés actions européens.

Synthèse des avantages et des inconvénients

Avantages

- Bien que le capital ne soit pas garanti, si l'Indice DJ EuroStoxx 50® n'a pas baissé par rapport à son niveau d'origine de plus de 30 % à la Date de Constatation Finale, le porteur est assuré de récupérer au minimum, à la Date d'Echéance Finale, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription ;

- Si l'Indice DJ EuroStoxx 50® n'a pas baissé par rapport à son niveau d'origine à l'une des dates de Constations Intermédiaires, le porteur bénéficie d'une performance de 7,5 % ; 15 % ; 22,5 % ; 30 %, (soit un taux de rendement annuel de 7,46 % ; 7,24 % ; 7,00 % ; 6,78 %) ;

- Sinon, le porteur peut bénéficier à la Date d'Echéance Finale d'une performance de 37,5 % (soit un taux de rendement annuel de 6,58 %) si l'Indice n'a pas baissé par rapport à son niveau d'origine à la Date de Constatation Finale.

Inconvénients

- Le capital n'est pas garanti. Le porteur prend le risque de perdre une partie ou la totalité du capital qu'il a investi si l'Indice baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine à la date de Constatation Finale ;

- La Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, n'est pas garantie si le porteur ne conserve pas ses parts jusqu'à l'échéance de la Formule ;

- Le porteur(1) ne connait pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 et 2 jours à 5 ans ; la durée de la formule étant dépendante de la performance de l'indice DJ EuroStoxx 50® ;

- Le porteur ne profite pas directement des performances réelles de l'Indice, puisque si l'Indice réalise à une des Dates de Constatations Intermédiaires une Performance Intermédiaire supérieure à la performance prédéterminée correspondante de 7,5 % ; 15 % ; 22,5 % ; 30 % ; 37,5 % (soit un taux de rendement annuel de 7,46 % ; 7,24 % ; 7,00 % ; 6,78 % ; 6,58 %) le porteur ne bénéficiera que de cette performance prédéterminée et non de sa performance effective ;

- Le DJ EuroStoxx 50® étant calculé hors dividendes, le porteur ne profite pas des dividendes d'actions composant l'Indice.

(1) Pour les porteurs ayant souscrit pendant la période allant du 3 mai 2010 au 1er juillet 2010 à 17 heures.

LES CARACTÉRISTIQUES

Valorisation	Hebdomadaire
Valeur Initiale de la part	EUR 100
Commission de rachat	Néant
Commission de souscription non acquise au FCP	3 % maximum
Commission de souscription acquise au FCP	Néant jusqu'au 29 juillet 2010 avant 17 heures et après l'échéance de la formule ou après l'une des dates d'Echéance Anticipées, si la condition d'Echéance Anticipée a été remplie à l'une des dates de Constatations Anticipées. 1 % pour toute souscription reçue à compter du 29 juillet 2010 après 17 heures.
Frais de gestion TTC	2 % maximum
Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	Natixis Asset Management
Commercialisateur	Credit Suisse Securities (Europe) Limited, bureau de Paris
Dépositaire	CACEIS Bank
Sous-Jacent	DJ EuroStoxx 50®
Durée minimale de placement recommandée	1 an et 2 jours, 2 ans, 3 ans, 4 ans ou 5 ans, selon l'évolution du DJ EuroStoxx 50®
Éligibilité	Assurance-vie, compte titres et PEA
Période de Commercialisation	3 mai 2010 au 1er juillet 2010 avant 17 heures
Code ISIN	FR0010877472
Numéro de valeur	11249857

Mentions légales

Ce document a été communiqué à l'AMF par la société de gestion Natixis Asset Management conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement Général. L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique « Profil de risque » du prospectus simplifié. L'acheteur du FCP EuroStoxx Rendement PEA 2010 s'expose aux fluctuations des marchés actions, mais bénéficie à l'échéance de la formule et aux dates d'échéances anticipées d'une protection conditionnelle du capital. Le souscripteur du fonds commun de placement doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Le FCP EuroStoxx Rendement PEA 2010 a été élaboré pour un horizon d'investissement de 5 ans et l'investisseur est averti de ce que toute sortie à sa demande avant cette date, ou celles d'échéances anticipées, se fera aux conditions de marché prévalant à ce moment là et exposera l'investisseur à un risque de perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des évènements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée (échéance finale de la garantie au 2 juillet 2015 – Échéances anticipées conditionnelles : 4 juillet 2011, 2 juillet 2012, 2 juillet 2013, 2 juillet 2014).

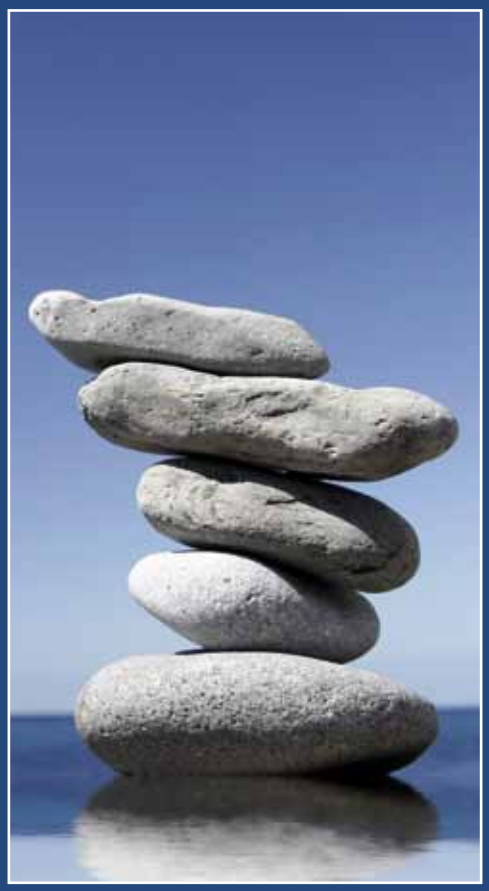

Natixis Asset Management, Direction de la Communication, Mai 2010 - Crédits photos : © Alex James Bramwell / Shutterstock.

CREDIT SUISSE

NATIXIS
ASSET MANAGEMENT